**Je suis victime d’un accident, que faire?**

**Etape 1**

La déclaration d’accident de la fédération se fait en priorité en ligne depuis le site de la Fédération Française de Cyclotourisme sur votre espace licencié (ou votre espace structure.)

Il faut se rendre sur le site de la Fédération en inscrivant dans le moteur de recherche de son ordinateur : [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

**Etape 2**

se connecter à son espace licencié

**Etape 3**

remplir ses codes d’accès

(**Etape 4** si vous êtes gestionnaire club,

sélectionner la personne concernée dans la liste des licenciés)

**Etape 5**

remplir la déclaration

**Etape 6**

validation de la déclaration

sur le site VCA onglet Sécurité rubrique Accidents :

En l’absence de mutuelle ATTESTATION SUR L’HONNEUR

CERTIFICAT MEDICAL INITIAL DESCRIPTIF DES BLESSURES

RECAPITULATION DES FRAIS MEDICAUX A DECLARER PAR LE LICENCIE

ATTESTATION DE TEMOIGNAGE

Pour les dégâts matériels :

Sur le site VCA onglet Sécurité, formulaires suivants disponibles :

ABSENCE DE FACTURE D’ACHAT D’ORIGINE, DECLARATION SUR L’HONNEUR

ETAT ESTIMATIF DES PERTES CONSECUTIVES A L’ACCIDENT

DECLARATION D’ACCIDENT AVEC IMPLICATION D’UN TIERS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pour les statistiques du club

VCA fiche chute accident 2021

Bernard Corbet délégué Sécurité